

Communiqué de presse

Luxembourg, le 12 février 2021

Les revendications clés de l'Horesca vont être réalisées

L'Horesca a le plaisir d'annoncer une nouvelle réussite dans les négociations avec le Gouvernement suite à nos nombreuses entrevues, dont celle du 11 février.

Certaines de nos revendications clés ont été retenues par le Ministre des Classes Moyennes afin de soutenir d'avantage notre secteur. Notamment les nouvelles ouvertures de la Commission Européenne permettant des modifications des aides existantes.

Lors de notre entrevue fructueuse du 11 février 2021 avec Monsieur le Ministre Lex Delles et ses conseillers, des améliorations substantielles ont été retenues, lesquelles Monsieur le Ministre présentera lors du conseil des Ministres d'aujourd'hui :

- La Prolongation de l'aide coûts non-couverts jusqu'en juin 2021 inclus ;
- L'accès à l'aide des coûts non-couverts pour les entreprises nouvellement créées (activité après le 15.3.2020) à partir de février 2021 ;
- La prise en charge de 100% des coûts non couverts pour les entreprises sous fermeture administrative ;
- Pour les hôtels dont le chiffre d'affaires a baissé de 75% comparé à 2019, le montant éligible de l'aide des coûts non-couverts s'élèvera aussi à 100% ;
- Les entreprises sous fermeture administrative et actives vont être soutenues d'avantage par l'immunisation de 25% des recettes réalisés en take-away et livraison ;
- L'augmentation des plafonds pour l'aide des coûts non-couverts de 50% ;

Malheureusement la rétroactivité de l'aide des coûts non-couverts n'a pas été retenue. Nous ne cessons de revendiquer la prolongation de toutes les aides jusqu'à fin 2021 comme prévu par la Commission Européenne ainsi que la baisse de la TVA pour notre secteur à 3%. Une prolongation des bons d'hébergement ou l'introduction d'un nouveau bon horeca valable jusqu'à la fin 2021 est une autre revendication sur laquelle nous misons.

L'Horesca tient aussi à informer les entreprises de vérifier si la transmission des demandes a été faite correctement et de contrôler les paiements reçus, au cas contraire de profiter de notre service « Suivi des dossiers ».

La fédération Horesca reste en dialogue constructif avec les différents ministères afin de constamment soutenir nos entreprises selon leurs besoins en fonction de l'évolution de la situation actuelle.